



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



## DÉCHÈTERIES

# Déchèterie de Puget sur Argens

### Horaires d'ouverture :

> Pour les particuliers :

- Le mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h50 ;
- Le samedi de 8h30 à 11h50, et de 13h30 à 16h50.

*Vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la photocopie de carte grise du véhicule.*

> Pour les professionnels :

- Le lundi de 13h30 à 16h50 ;
- Le mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h50 ;
- Le vendredi de 8h à 11h50 et de 13h30 à 16h50.

### Grille des tarifs

Les tarifs suivants sont appliqués sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

Dépôts GRATUITS pour les particuliers jusqu'à 200 kg/semaine et 3 600 kg/an.

	Tarifs professionnels <sup>1</sup>	Tarifs particuliers <sup>2</sup>
Déchets d'activités économiques sauf gravats et plâtre	120 €/tonne dans la limite de 10 m <sup>3</sup> par semaine	
Gravats - plâtre	Non autorisés	60 €/tonne
Encombrants	120 €/tonne	Gratuit
Souches de bois	120 €/tonne	120 €/tonne
Palmiers (palmes et troncs)	> Non autorisés	120 €/tonne

	Tarifs professionnels <sup>1</sup>	Tarifs particuliers <sup>2</sup>
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	> Non autorisés si D3E à usage professionnel > Gratuit si D3E en provenance de particuliers	Gratuit
Déchets d'éléments d'ameublement et matelas	> Non autorisés (sauf professionnels porteurs de carte éco-mobilier : accès gratuit) > Gratuit si mobilier en provenance de particuliers	Gratuit
<b>Déchets ménagers spéciaux :</b> Piles et accumulateurs usagés, résidus de peintures, décapants, solvants, colle, mastic vernis, produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais), huiles de vidanges et filtres, huiles végétales.	Non autorisés	Gratuit
<b>Bois - palette</b>	60 €/tonne	60 €/tonne
<b>Végétaux</b>	60 €/tonne	60 €/tonne
<b>Vitrierie</b>	60 €/tonne	60 €/tonne
<b>Bouteilles et flacons en verre</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Cartons</b>	60 €/tonne	Gratuit
<b>Ferrailles</b>	60 €/tonne	Gratuit
<b>Pneus véhicules légers et poids lourds</b> (les pneus doivent être déjantés)	> Non autorisés si le règlement de la déchèterie exclut leur récupération. > 120 €/tonne dans les autres cas.	> Non autorisés si le règlement de la déchèterie exclut leur récupération. > 120 €/tonne dans les autres cas.

1 - Entreprises enregistrées au registre du commerce ou au registre des métiers.

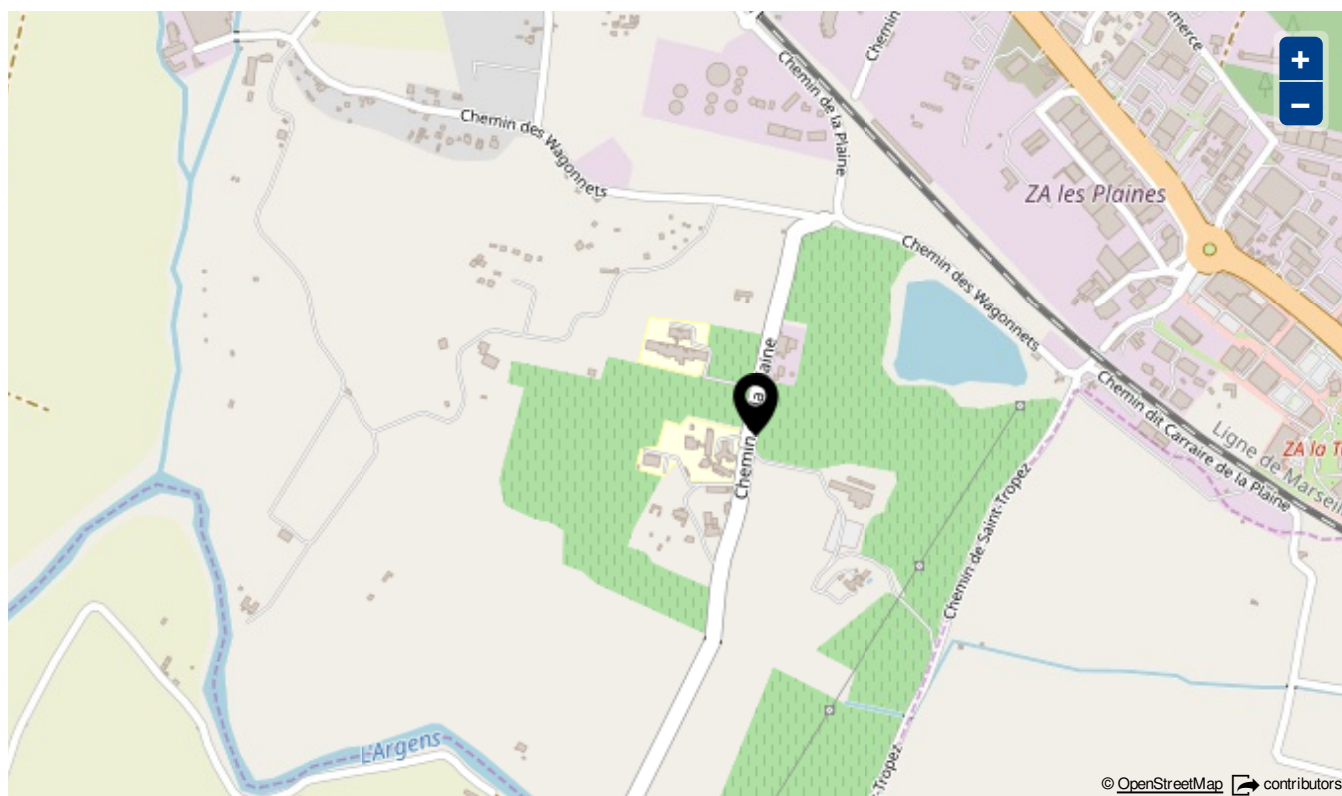
2 - Pour des dépôts supérieurs à 200 kg par semaine ou 3 600 kg sur une année.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, la déchèterie accepte aussi le mobilier usager pour les particuliers.

**Vente de compost : 50 euros la tonne**



Ce compost provient du broyage des déchets verts des villes de Puget sur Argens et Roquebrune-sur-Argens.



Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/decheteries/decheterie-de-puget-sur-argens-654.html>